



Rapport de la commission ad'hoc concernant

Le préavis N° 2020 - 12

relatif à la demande d'un crédit de construction pour la transformation du Battoir en un immeuble à vocation mixte (4 appartements et 1 surface commerciale)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Messieurs Frédéric Riva, Yvan Panchaud et Adrien Grisendi rapporteur, s'est réunie les 10 et 17 novembre 2020 afin de statuer sur le préavis municipal cité en titre.

Elle a entendu M. Christian Jaquier, municipal en charge du dossier, qui a répondu à satisfaction à nos questions. Nous remercions Monsieur Jaquier pour sa disponibilité et pour la clarté de ses explications.

Lors de ces séances, nous avons évoqué les points suivants :

- Les raisons du maintien de la rampe côté SUD
- L'accessibilité pour les véhicules de livraison côté nord
- La sortie du parking Sud sur la RC 501 et l'emplacement du panneau 50 km/h d'entrée de localité
- La préparation en prévision de futures stations de recharges pour véhicules électriques
- Le type de chauffage
- La pose de panneaux photovoltaïques
- La répartition de la surface commerciale entre le tea-room et l'épicerie
- La taille et la disposition des appartements
- La taille, l'accès et la disposition des caves
- L'absence de local à vélos ou poussettes
- La prise en compte de l'amendement Mettraux
- La possibilité d'installer un bancomat

Après étude du projet proposé, la commission soumet au conseil communal les deux amendements suivants :

1) Amendement 1

Modifier le point 1, du chapitre 6, « conclusions », comme suit :

D'approuver le projet de transformation du battoir en réalisant :

- Deux appartements de 4 ½ à l'étage et deux appartements de 3 ½ dans les combles, ainsi que d'une surface commerciale de 300m² au rez-de-chaussée

2) Amendement 2

Modifier le point 1, du chapitre 6, « conclusions », comme suit :

D'approuver le projet de transformation du battoir en réalisant 4 places couvertes, sous formes de garages fermés ou de couverts avec une zone de rangement fermée.

Modifier le point 2, du chapitre 6, « conclusions », comme suit :

D'engager une dépense d'investissement de CHF 2'609'000.-



En conclusion, la commission unanime donne son approbation à la municipalité concernant le préavis n°2020-12 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la transformation du Battoir en un immeuble à vocation mixte (4 appartements et 1 surface commerciale) et vous recommande de l'accepter tel qu'amendé.

Bottens, le 17 novembre 2020

Nom Prénom

Adrien Grisendi

Nom Prénom

Frédéric Riva

Nom Prénom

Yvan Panchaud